



LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES AU BENIN

HOUEDANOU F. G. Serge, Secrétaire Général,
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF)

GBENOU F. S. Antoine, Directeur des Enquêtes Financières et de la Coopération Administrative,
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF)





- **Les Flux Financiers Illicites (FFI) sont des fonds qui proviennent essentiellement de la corruption active et la concussion de fonctionnaires, des détournements et de l'enrichissement illicite mais également de plusieurs autres activités illégales, illicites ou criminelles telles que la fraude fiscale, l'évasion fiscale, le trafic de drogues, la traite des personnes, les transactions illégales sur les armes, la contrebande, ...**
- **Ces FFI sont préjudiciables au développement économique et à l'épanouissement des populations et menacent dangereusement l'intégrité des systèmes financiers et exposent notre sous-région (l'Afrique sub-saharienne) à de nombreux problèmes d'insécurité.**
- **Le Gouvernement béninois à travers la volonté clairement affichée de son chef, le Président Patrice TALON, a érigé en question prioritaire et préjudicielle, la bonne gouvernance à travers la lutte contre toutes les formes de crimes économiques et financiers et par conséquent, la lutte contre les FFI quelles que soient leurs sources.**



CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Ainsi, la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des deniers publics est une priorité du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) qui a fait de la bonne gouvernance, l'axe central de toutes les politiques publiques.
- Afin de lutter efficacement contre les FFI, le Bénin a initié plusieurs réformes visant le renforcement de son arsenal juridique et institutionnel de lutte contre les infractions économiques et financières et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Ainsi, plusieurs réformes ont été mises en œuvre pour permettre à l'état d'une part, de mieux mobiliser et de gérer de façon transparente les ressources publiques et d'autre part, de détecter, poursuivre et de condamner tous les auteurs de crimes économiques et financiers avec recouvrements et confiscations des avoirs criminels. On peut en citer quelques-unes notamment :



CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES

- 1 la transformation de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en un Haut Commissariat de la Prévention de la Corruption afin de renforcer les mesures préventives et de promouvoir l'intégrité et la bonne gouvernance au sein des administrations publiques et privées;
- 2 le renforcement des attributions et des prérogatives de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) à travers la modification de sa composition afin de lui permettre de remplir plus efficacement ses missions de collectes, d'analyse et de traitement des informations financières pour favoriser la détection de tous les FFI et la poursuite contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et contre toutes les infractions sous-jacentes.



- 3 la création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) afin de poursuivre, juger et condamner tous les auteurs de crimes économiques et financiers et de confisquer tous les avoirs ou actifs issus des FFI.
- 4 le renforcement de la coopération internationale à travers l'adhésion du Bénin au Groupe Egmont, au Forum Mondial sur la transparence fiscale pour faciliter l'échange de renseignements en vue de l'identification et du recouvrement (gels, saisies ou confiscations) des avoirs criminels ou autres actifs issus des FFI et logés dans des juridictions étrangères.



CONCLUSION





CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES

- Convaincu que le détournement des ressources publiques pénalise la croissance économique et empêche de fournir des services publics aux populations qui en ont le plus besoin pour lutter efficacement contre la pauvreté, le Gouvernement béninois s'est résolument engagé dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites de quelque nature que ce soit, avec zéro tolérance et zéro impunité pour les crimes économiques et financiers qui sont d'ailleurs rendus imprescriptibles par la législation en vigueur.
- La volonté politique clairement affichée en faveur de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption par les autorités au plus haut niveau de notre pays, en particulier par le Président de la République Patrice TALON, s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs réformes de modernisation de l'administration publique à travers des services de dématérialisation afin de renforcer l'intégrité et la sûreté des opérations financières de l'Etat et ses relations avec les agents économiques, personnes morales ou physiques.



Merci de votre attention !

